



PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
ÉCOLE SACRÉ-CŒUR/SAINT-VIATEUR

PROCÈS-VERBAL

du conseil d'établissement de l'école
Sacré-Cœur/Saint-Viateur
le mercredi 26 septembre 2023 à 20 h
662, 1^{re} Rue Est, Amos (Québec) J9T 2H6

PRÉSENCES

- M^{mes}
- Marie-Josée Aubut
 - Mélanie Chabot
 - Claude Chicoine
 - Crystal Côté
 - Mélanie Trudel
 - Stéphanie Carignan
 - Karine Filteau
 - Sophie Barrette
 - Louise Gagné
 - Josée-Anne Cossette
 - Myriam Thibault
 - Karine Nolet
 - Mélissa Ouellet

- MM.
- Sébastien Grenier
 - Jean-Simon Roch-Matte
 - Patrick Lesage
 - Jacquelin Roy
 - Michael Ahern



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Stéphanie Carignan souhaite la bienvenue aux membres présents. Il est 20 h.

**NOMINATION D'UN(E)
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

M. Jacquelin Roy propose Mme Mélanie Chabot comme secrétaire d'assemblée. Mme Chabot accepte.

**ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR**

CE-1118-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Mélissa Ouellet, appuyée par M. Sébastien Grenier,

QUE l'ordre du jour de cette réunion soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE.

**ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL
14 ET 27 JUIN 2023**

Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

**INTERVENTION DE
L'ASSEMBLÉE**

Aucune

**CHOIX DE LA PRÉSIDENTIE
ET DE LA VICE-PRÉSIDENTIE**

Présidence et vice-présidence

Mme Myriam Thibault propose M. Sébastien Grenier comme président. M. Grenier accepte.

M. Sébastien propose M. Jacquelin Roy comme vice-président.



M. Sébastien Grenier est élu au poste de présidence.

CE-1119-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Sébastien Grenier, appuyé par M. Patrick Lesage,

QUE M. Jacquelin Roy soit nommé au poste de vice-présidence au sein du conseil d'établissement pour un mandat de 1 an.

ADOPTÉE.

CE-1120-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Jacquelin Roy,

QUE M. Sébastien Grenier soit élu au poste de présidence au sein du conseil d'établissement pour un mandat de 1 an.

ADOPTÉE.

AFFAIRES DIVERSES

Fonds à destination spéciale

Fond Ange Gardien :

Attendu que le FAGH désire que chaque élève en situation vulnérable puisse obtenir de l'aide de façon discrète et anonyme par l'intermédiaire des Anges-Gardiens attitrés à l'école;

Attendu que les contributions octroyées par le FAGH sont compatibles avec la mission de l'école;

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaires pour nourrir, habiller,



payer les fournitures scolaires ou matériel didactique, soigner et offrir des services professionnels tels que dentiste, optométriste et autres à nos élèves en situation vulnérable;

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale serviront pour améliorer les conditions d'études de nos élèves;

Attendu que toutes les dépenses doivent être autorisées par les Anges-Gardiens attitrés à l'école;

Attendu que la direction propose la gestion du fonds à destination spéciale par les Anges-Gardiens attitrés à l'école;

Attendu que le conseil d'établissement recevra le ou vers le 30 juin un rapport financier faisant état de l'aide reçue de façon discrète et anonyme par des élèves sans identifier les élèves;

CE-1121-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Sébastien Grenier, appuyé par Mme Karine Filteau,

QUE le conseil autorise la création d'un Fonds à destination spéciale – Fonds Ange-Gardien Harricana pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



Vente de confitures :

Les élèves de 5^e et 6^e année désirent vendre des confitures afin de financer leur activité de ski au Mont-Vidéo.

Corridor de l'horreur :

Le 27 octobre prochain, les élèves de 6^e année organiseront un couloir de l'horreur. La direction remettra un montant de 300 \$ pour leur fête de finissants.

CE-1122-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de Mme Mélanie Trudel, appuyée par Mme Mélissa Ouellet,

QUE les activités ci-haut mentionnées soient adoptées telles que présentées.

ADOPTÉE.

Sorties scolaires pour l'année 2023-2024 :

CE-1123-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de M. Jacquelin Roy, appuyé par Mme Myriam Thibault,

QU'afin de faciliter la procédure d'adoption des sorties éducatives, le conseil d'établissement, selon l'article 87 de la loi sur l'instruction publique, approuve toutes les sorties qui ont lieu durant les heures de cours de l'école Sacré-Cœur/Saint-Viateur et qui se réalisent à l'intérieur des limites de la ville d'Amos durant l'année scolaire 2023-2024.

APPROUVÉE.



Cour extérieure :

M. Jacquelin Roy aimerait que nous avancions dans le projet. Mme Carignan propose que le projet s'échelonne sur 3 ans. Il est proposé d'ajouter des arbres afin d'avoir des points d'ombre. Il y a possibilité de suivre une formation. Loisirs sports Abitibi pourrait être impliqué. Il faudrait un plan. Il est également proposé de former un comité pour les levées de fonds et les commanditaires. Mmes Mélissa Ouellet, Karine Filteau et Marie-Ève Alarie ainsi que M. Sébastien Grenier sont prêts à s'impliquer.

Brigadière :

Mme Stéphanie Carignan fera un suivi concernant l'ajout d'une brigadière.

Mme Josée-Anne Cossette propose qu'il ait un groupe d'élèves plus vieux qui accompagnent les enfants pour traverser. Mme Carignan fera un suivi.

Je me garde seul :

Mme Stéphanie Carignan fera également un suivi et verra pour un partenariat avec la Ville d'Amos.



**DATES DES PROCHAINES
RENCONTRES**

Les prochaines rencontres auront lieu aux dates suivantes :

- 17 octobre 2023 à 18 h 45
- 5 décembre 2023 à 18 h 30
- 6 février 2024 à 18 h 45
- 19 mars 2024 à 18 h 45
- 16 avril 2024 à 18 h 45
- 21 mai 2024 à 18 h 15
- 18 juin 2024 à 18 h 45

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

CE-1123-23 IL EST RÉSOLU, sur proposition de
Mme Karine Filteau, appuyée par Mme Myriam Thibeault,

QUE l'assemblée soit levée à 20 h 53.

ADOPTÉE.

Le président,

La secrétaire,

Sébastien Grenier

Mélanie Chabot